

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA  
N° 2610 /C.A.C.

ASTRIDA



1750

Astrida, le 9 octobre 1951.

Monsieur le Gérant,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien virer de notre compte CCI.1942, au compte C.C.922/Caisse du Pays du Ruanda, la somme de 102.595,15 francs (CENT ET DEUX MILLE CINQ CENT NONANTE-CINQ FRANCS QUINZE CENTIMES).

Veuillez agréer, Monsieur le Gérant, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour l'Administrateur de Territoire,  
Le Comptable des C.A.C., A.STRIJBOS,

A Monsieur le Gérant de la  
Banque du Congo Belge

à

U S U M B U R A .